



Divorce et vie privée.

Par **Mon ma**, le **14/11/2018** à **21:52**

Bsr,

Mon mari a découvert que je correspon avec un collègue. Nous sommes séparé mais il a engagé un détective privé qui a réussi à avoir accès à mon téléphone portable à distance et à celui du collègue. Peut-on porter plainte pour atteinte à la vie privée ?

De même, il s'est fait passer pour moi et d'autres personnes depuis mon téléphone et sur les réseaux sociaux et par mail.

Peut-on l'accuser d'usurper l'identité ?

Par **ASD-INVESTIGATIONS**, le **21/11/2018** à **12:54**

Bonjour,

Je suis agent de recherches privées (détective privé).

Il est étrange qu'un enquêteur privé ait accès à votre téléphone portable car cela est strictement interdit par la Loi. Il s'agit d'une atteinte à votre vie privée.

Concernant "l'usurpation d'identité" il me faudrait plus de détails pour vous répondre précisément.

Cordialement